



	PRÉSCOLAIRE 4 ANS	PRÉSCOLAIRE 5 ANS	PRIMAIRE P1 À P6
Ouverture de dossier – non remboursable (pour un nouvel élève seulement)	50 \$	50 \$	50 \$
Frais administratifs	200 \$	200 \$	200 \$
Services éducatifs	11 400 \$ (reçu d'impôt – relevé 24)	3995 \$ (reçu d'impôt – relevé 24)	3550 \$
Frais accessoires et vie étudiante	250 \$	250 \$	315 \$
Matériel didactique (matériel pédagogique provenant de l'école)	160 \$	160 \$	230 \$
Frais IB	95 \$	95 \$	95 \$
Fondation de Les Mèlèzes (reçu d'impôt pour don de charité)	10 \$	10 \$	10 \$
Association de parents de Les Mèlèzes	20\$ / famille	20\$ / famille	20\$ / famille
Surveillance du dîner		930 \$ (reçu d'impôt)	930 \$ (reçu d'impôt)
Demi-pension* (forfait repas et surveillance)	Inclus	2 265 \$ (reçu d'impôt)	2 265 \$ (reçu d'impôt)
Repas occasionnel (vendu à l'unité)		8,50 \$	8,50 \$
Service de garde		Précolaire 4 ans : inclus dans les frais de services éducatifs Précolaire 5 ans et primaire : de 6 h 45 à 7 h 55 – Forfait annuel de 800 \$ de 16 h à 18 h – Forfait annuel de 900 \$ Garde partagée (1 semaine sur 2) : 70% du montant	
Service de garde occasionnel		Matin : 10 \$ Après-midi : 12 \$	Matin : 10 \$ Après-midi : 12 \$
		1 960\$	2 350\$
Cours privés de musique (reçu d'impôt pour activité artistique)			

*Un montant de 50 \$ non remboursable pour frais administratif payable en un seul versement en septembre.

POLITIQUE FAMILIALE :

1^{er} enfant : aucune réduction

2^e enfant : réduction de 5 %

3^e enfant : réduction de 10 %

4^e enfant : réduction de 15 %

Réduction pour plus d'un enfant de la même famille demeurant à la même adresse, incluant la garderie et l'école. Le rabais s'applique au coût le moins élevé et seulement sur les frais éducatifs et/ou les frais de garderie.

- Les frais liés à la scolarité, aux services éducatifs, à la surveillance et aux activités sont payables en 2, 4 ou 10 paiements égaux avec un chèque postdaté ou un spécimen de chèque (paiement bancaire préautorisé). Les frais liés au matériel didactique, programme IB, à l'Association de parents de Les Mèlèzes et à la Fondation de Les Mèlèzes sont payables en un seul versement en septembre 2023. Toute somme en souffrance portera intérêt au taux de 18 % l'an, à compter de la date d'émission de la facture.
- Des reçus pour fins d'impôt sont remis aux parents selon la ou les loi(s) en vigueur au moment de l'émission des reçus pour services payés et rendus.
- Aucun montant n'est remboursable dans le cas où un enfant s'absente pour raison de maladie, de voyage ou autres.
- Frais supplémentaires pour un enfant non-résident du Québec (l'équivalent de la subvention du MEES).

Transport scolaire : Informez-vous !

Deux collations sont offertes à tous les élèves à chaque jour.